

DELIBERATION N°D2024_01

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget du C.C.A.S. - Approbation du Compte de Gestion 2023.

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Considérant que le comptable de la DGFIP a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2023, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2023,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le Compte de Gestion 2023 du budget du C.C.A.S. n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

ENTENDU l'exposé de Madame TISSOT, vice-présidente,

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2023 du budget du C.C.A.S. après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable de la DGFIP sont conformes à celles du compte administratif 2023 du budget du C.C.A.S.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le :

Télétransmis en préfecture le : 22 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site internet communal le :

22 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_02

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le Président est absent au moment du vote.

Objet : Budget du C.C.A.S. - Approbation du Compte Administratif 2023.

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Vu la présentation des comptes et des résultats du C.C.A.S. de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2023 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles de Monsieur le Comptable de la DGFIP dont le Compte de Gestion 2023 du budget du C.C.A.S. a préalablement fait l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé de Madame Annie TISSOT, Vice-Présidente,

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du budget du C.C.A.S., arrêté aux sommes suivantes :

⇒ Section de fonctionnement :	Dépenses :	12 865.97 €
	Recettes :	9 150.00 €
Soit un déficit de fonctionnement 2023 de :		- 3 715.97 €
Excédent reporté 2022 de :		9 570.17 €
Soit un excédent de clôture 2023 de :		5 854.20 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le :
22 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_03

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 - Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention de la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien, sise à Annecy (74) 23 avenue de Loverchy.

Cet organisme, chargé de l'accompagnement des jeunes en matière d'emploi, d'insertion et de formation assure le suivi de personnes de moins de 26 ans. La subvention sera versée pour 17 jeunes de la Commune de Marcellaz-Albanais qui apparaissent sur la liste de 2022.

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

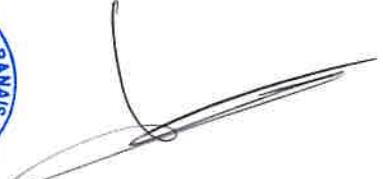
- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention de 850.00€ pour la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR





Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le : **22 AVR. 2024**

DELIBERATION N°D2024_04

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 - Protection civile

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention destinée à la Protection Civile de Haute-Savoie. Il est rappelé que cette association réalise des missions de dispositifs prévisionnels de secours, des formations de secourisme ainsi que des aides aux sinistrés de catastrophes. La nouvelle norme de Haute-Visibilité oblige l'association au renouvellement des uniformes des secouristes.

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention de 50.00 € pour la protection civile.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le : **22 AVR. 2024**

DELIBERATION N°D2024_05

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention de participation financière à l'épicerie sociale de Rumilly.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, rappelle que par délibération du 07 avril 2023, une convention de partenariat a été signée pour l'année 2023, entre le C.C.A.S de Rumilly et d'autres communes de l'Albanais.

Il a été décidé d'accorder une participation financière de 0.60 € par habitant pour soutenir l'épicerie sociale partenariale sur la commune de Rumilly.

Pour l'année 2024, il est proposé de reconduire la convention, avec une participation financière à hauteur de 0.60 € par habitant.

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président du C.C.A.S, à signer la convention de partenariat et d'accorder une participation financière de 0.60 € par habitant pour soutenir l'épicerie sociale à Rumilly soit un montant total de 1 209.00€.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65738.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le : **22 AVR. 2024**

DELIBERATION N°D2024_06

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 - Banque alimentaire de Haute-Savoie.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande d'aide financière, émanant de la banque alimentaire de Haute-Savoie, organisme luttant contre la pauvreté dans le département.

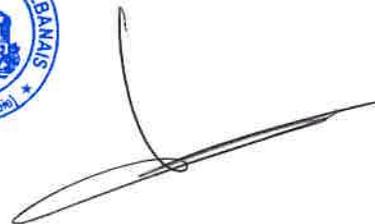
LES MEMBRES DU C.C.A.S, APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention de 0.12 € par habitant soit 241,00€.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le :
22 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_07

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 – Association LOCOMOTIVE.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention destinée à l'association Locomotive au CHU de Grenoble.

Il est rappelé que cette association accompagne les enfants atteints de leucémie ou de cancer et leur famille tout au long de la maladie et des traitements, un accompagnement qui débute à l'hôpital et se poursuit après la sortie de l'enfant.

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention de 50.00 € pour l'association LOCOMOTIVE.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le : **22 AVR. 2024**

DELIBERATION N°D2024_08

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 - CFA Maison familiale et rurale de Vulbens.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention destinée au Centre de formation d'apprentis de la maison familiale et rurale de Vulbens. Il est rappelé que ce centre accueille des élèves dans des formations professionnelles telles que CAP, BAC pro et BTS.

Un élève de Marcellaz-Albanais est scolarisé dans cette maison familiale.

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention de 50.00 € pour le CFA Maison familiale de Vulbens.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



A blue ink signature of Ghyslaine Lesueur, the secretary of the meeting.

Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : ... 22 AVR. 2024
Mis en ligne sur le site internet communal le : 22 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_09

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 - Association France Alzheimer Haute-Savoie.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention émanant de l'association France Alzheimer. Il est rappelé que cette association soutient les personnes malades, les aidants et les familles durant toutes les étapes de la maladie en leur proposant des dispositifs de soutien adapté.

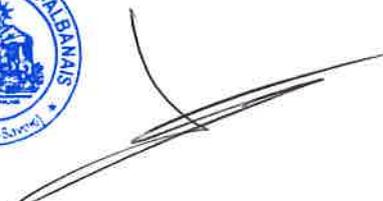
LES MEMBRES DU C.C.A.S. APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention de 50.00 € pour l'association France Alzheimer.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le : **22 AVR. 2024**

DELIBERATION N°D2024_10

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 - Association Part'âge.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention Part'âge qui a pour objectifs d'améliorer le quotidien des résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes du territoire de l'albanais.

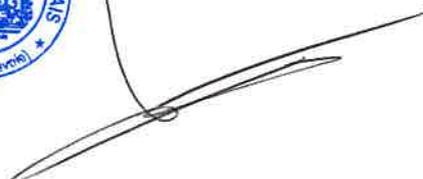
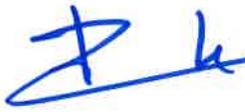
LES MEMBRES DU C.C.A.S, APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention de 50.00 € pour l'association Part'âge.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le :
22 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_11

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget du C.C.A.S. – Vote Budget Primitif 2024.

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2024 du C.C.A.S.

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

➤ **Vote** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

↪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

12 900.00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : 22 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : ... 22 AVR. 2024
Mis en ligne sur le site internet communal le : 22 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_12

C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 12 avril 2024, à 19 h 30, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACOMBE.

Présents : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE, Christine FARAGLIA et Fabienne BINET ;

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

Absents excusés : Madame Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Annie TISSOT).

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget du C.C.A.S. – Aide exceptionnelle au financement de la classe verte

Madame Annie TISSOT, Vice-Présidente expose :

Dans le cadre de l'organisation de la classe verte par l'école publique, les membres du CCAS proposent qu'une aide puisse être apportée aux familles dont la tranche du quotient familial se situe en tranche 1 (0-620€) ou en tranche 2 (620€-750€).

Le montant proposé est de 30€ par enfant. Après information, les familles concernées devront faire une demande au CCAS par courrier ou par courriel.

LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

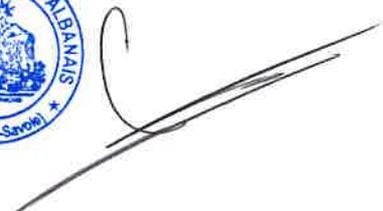
A l'unanimité :

- **ACCEPTE**, de régler aux familles concernées qui en feront la demande, une participation de 30€ pour le financement de la classe verte.
- **PRÉCISE** que cette prise en charge se fera sur présentation d'une demande écrite des familles et d'un RIB ;
- **DIT** que la somme est prévue au budget 2024, compte 65133 (secours d'urgence)

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **22 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : **22 AVR. 2024**
Mis en ligne sur le site internet communal le : **22 AVR. 2024**